

La Nature Vaudoise

Les Brèves

Position de Pro Natura Vaud sur le Concept vaudois forêt-gibier

Le Canton de Vaud a mis en consultation un concept visant à prévenir les dégâts aux forêts dus aux ongulés qui broutent les jeunes arbres. Le terme *gibier* n'est pas adéquat car il désigne toutes les espèces chassables, alors que ne sont concernées que trois espèces sauvages: le cerf, le chevreuil et dans une moindre mesure le chamois. Les grands carnivores apparaissent bien heureusement dans le concept, mais leur fonction n'est pas suffisamment reconnue. C'est pourquoi Pro Natura Vaud demande que le loup et le lynx, et non pas les chasseurs, occupent la place centrale qui leur revient pour contenir les brouteurs sauvages qui font partie de la *faune*.

Recours contre le projet de parc éolien du Mollendruz

Le projet éolien du Mollendruz prévoit d'implanter 12 éoliennes de plus de 200 mètres de hauteur sur la crête du Jura vaudois située entre le Col du Mollendruz et Chalet Dernier. Ce projet est l'un des plus dommageables pour la biodiversité et le paysage de Suisse. Pro Natura Vaud, avec d'autres associations, a décidé de soumettre le cas à l'appréciation du Tribunal fédéral puisque le Tribunal cantonal vaudois a rejeté un premier recours. Jusqu'à présent,

tous les jugements vaudois ont été favorables aux éoliennes. Une jurisprudence fédérale est désormais attendue pour savoir si les crêtes du Jura pourront être défigurées et si ces contrées deviendront inhospitalières pour les oiseaux et les chauves-souris qui en dépendent. Pro Natura Vaud espère que non.

Recours contre la destruction de la colline du Mormont

Une vaste tranchée de plusieurs centaines de mètres porterait une atteinte irréversible au paysage et mettrait à mal la biodiversité exceptionnelle de la colline du Mormont. Si le permis d'exploiter était délivré, il en résulterait une balafre supplémentaire de 200 mètres de large sur 600 mètres de long et de 70 mètres de profondeur. Le Tribunal cantonal ayant estimé que l'exploitation peut commencer avant que la remise en état du site ne soit définie, Pro Natura Vaud, Helvetia Nostra et l'Association pour la sauvegarde du Mormont ont déposé un recours au Tribunal fédéral. L'enjeu est crucial puisque la cimenterie de la société Holcim pourrait exploiter la roche du Mormont jusqu'à sa base. Si l'exploitation n'est pas contenue, une grande partie de la biodiversité serait sacrifiée. De plus, le corridor à faune qui relie le Plateau suisse au Jura par le Mormont serait atteint.

La Nature Vaudoise

Journal de Pro Natura Vaud

NON
le 27 septembre 2020



NON à la loi d'abattage

Pour la faune, pour la nature: toutes et tous aux urnes le 27 septembre !

Le référendum contre la nouvelle révision de la *Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages* (LChP) a été lancé par cinq des organisations environnementales majeures de notre pays, à savoir Pro Natura, WWF Suisse, BirdLife Suisse, le Groupe Loup Suisse et Zoosuisse, auxquelles se sont associées par la suite d'autres organisations, notamment la Protection Suisse des Animaux, et même des groupements de chasseuses et chasseurs progressistes !

Une nouvelle loi à rejeter

Il ne fait nul doute que les quelques groupes d'intérêts qui sont parvenus à imposer leur vue à la majorité crédule, pour ne pas dire ignare, du Parlement vont réactiver leur matraquage mensonger dans les semaines à venir. Si par malheur leurs boniments fallacieux l'emportent, la Suisse, qui pouvait s'enorgueillir d'être à l'avant-garde des politiques de l'environnement à l'échelle internationale il y a quelques décennies, donnerait la vision d'une contrée obscurantiste, allant totalement à contresens de la Raison et de l'Histoire.

Il est donc crucial, pour l'avenir de notre faune sauvage et le bon fonctionnement de nos écosystèmes, que chaque citoyenne et chaque citoyen ayant à cœur la défense de la nature prenne la peine de voter, en pleine connaissance de cause, afin que ce projet de loi inique soit largement rejeté.



Un référendum contre la nouvelle loi

La demande de référendum a largement abouti, recueillant près de 100 000 signatures en moins de 3 mois. Le texte législatif contesté sera donc soumis au verdict populaire le 27 septembre prochain. Ce succès remarquable prouve qu'une telle réécriture de la Loi sur la chasse, totalement anachronique, rencontre une forte opposition auprès des citoyennes et citoyens suisses.

Cependant, il serait hasardeux de chanter victoire trop tôt et de relâcher la garde. D'une part, quatre autres objets fédéraux d'importance majeure seront simultanément mis en votations avec le risque de voir la Loi sur la chasse être reléguée au second rang dans les débats publics et dans leur traitement médiatique.

Un texte affaiblissant la sauvegarde des espèces protégées

Outre le loup et le bouquetin, dont la gestion des populations est déjà possible selon la réglementation actuelle, la nouvelle



mouture de la Loi sur la chasse confierait au Conseil fédéral le pouvoir décisionnel absolu – non opposable par le peuple ou le Parlement – de déclarer régulables d'autres espèces protégées, comme le lynx, le castor, le héron cendré et le harle bièvre. De plus, la Confédération déléguerait au bon vouloir de chaque canton la possibilité de les abattre en grand nombre à titre *préventif*, c'est-à-dire avant qu'elles aient commis le moindre dégât !

Faune plutôt que gibier

Or, on le sait, les catégorisations subjectives associées aux animaux sauvages, telles que leur classement en utiles ou nuisibles, tout comme les pratiques cynégétiques (ou de chasse), présentent un régionalisme marqué. La terminologie administrative en est un exemple patent : encore aujourd'hui, le *Service de la faune* d'un canton s'interprète comme celui de la chasse dans le canton voisin, avec des conséquences sociétales qui n'ont rien d'anecdotique dans leur effet sur la prise en compte des enjeux environnementaux.



Attention aux incohérences

Malgré tout le respect dû au fédéralisme, rappelons que les frontières cantonales n'ont guère d'influence sur les déplacements et la dynamique de la faune. Si, dans le droit actuel, la gestion de celle-ci, et notamment celle des espèces protégées, se base en principe sur des données objectives et scientifiquement avérées, la nouvelle loi transférerait presque intégralement cette compétence au déterminisme des pressions politiques. Ce qui conduirait inmanquablement à des décisions disparates, inconséquentes, et catastrophiques pour la nature...

Les grands carnivores, premières cibles visées par la nouvelle loi

L'ignorance engendre la peur et le fantasme. Ainsi, les pays européens dans lesquels le loup, l'ours et le lynx n'ont jamais été éradiqués ne connaissent pas les violentes polémiques qui, chez nous, accompagnent avec persistance le retour de ces prédateurs. Au contraire, ils y sont l'objet d'une promotion touristique dont, soit dit en passant, la Suisse aurait tout avantage à s'inspirer sans trop tarder.

Le loup mérite mieux

La loi actuelle autorise d'ores et déjà les cantons à abattre certains prédateurs lorsqu'il est établi qu'ils causent des dégâts importants au bétail ; de plus, la Confédération

La population actuelle de lynx ne doit pas être décimée, mais bénéficier de mesures de soutien telle que la réfection des corridors faunistiques. – Photo Stefan Huwiler

verse des indemnités couvrant 80 % des coûts des dommages constatés. Or la nouvelle loi rendrait de telles éliminations beaucoup plus aisées, puisqu'elle n'y poserait pratiquement plus aucune condition : un dommage n'aurait plus à être particulièrement important, ni même avéré. Ainsi, des loups pourraient être abattus même au cas où aucune mesure de protection des troupeaux, dont l'efficacité est pourtant prouvée, n'aurait été mise en œuvre. Tout propriétaire de bétail sensé se demanderait pourquoi il devrait continuer à protéger ses troupeaux, alors qu'il est si simple d'exiger la destruction des loups...

Des prédateurs utiles

La présence des grands carnivores influence le comportement et la densité des ongulés sauvages présents sur leur territoire, et par-

ticipe ainsi à la conservation de milieux naturels sains. En particulier, l'abrutissement des jeunes arbres diminue, ce qui réjouit les forestiers. Pourtant, tout canton pourrait, par exemple, autoriser la régulation préventive du lynx, au cas où les chasseurs estimeraient que la concurrence de ce dernier affecte la disponibilité des chevreuils dans l'exercice de leur loisir.

Des pseudo-améliorations destinées à faire passer la pilule

Les milieux favorables à la révision de la loi prétendent que celle-ci améliorera la situation générale de la faune et de la biodiversité, en protégeant de nouvelles espèces et en favorisant la sauvegarde des milieux naturels. En y regardant de près, on comprend que ces prétendus effets positifs sont délibérément biaisés.



Le harle bièvre, un sympathique pêcheur, habitant des rivières et des lacs. – Photo Dieter Hopf

Le castor doit rester protégé, car il est l'artisan de la renaturation des cours d'eau. – Photo Biosphoto, Michaela Walch



La loutre regagne peu à peu ses habitats d'origine. Des abattages prématurés rendraient impossible son retour en Suisse. – Photo Stefan Huwiler



Canarder les canards – Ainsi, la nouvelle loi envisage vertueusement la protection totale de 12 espèces de canards sur les 15 qui sont actuellement chassables. Or il s'avère que les trois espèces qui pourront continuer à l'être, à savoir le colvert, le morillon et la sarcelle d'hiver, constituent déjà 98 % des canards tirés!

Chasser la bécasse – De même, le nouveau texte réduit de trois à deux mois la durée de la chasse à la bécasse des bois, une espèce en recul généralisé en Europe. Mais là encore, les 96 % des effectifs abattus le sont durant les mois d'octobre et novembre... qui sont justement ceux qu'il est prévu de garder ouverts à cette chasse injustifiée.

Tirer dans les réserves – En ce qui concerne les habitats naturels de la faune, la nouvelle loi prévoit que la Confédération allouera plus de fonds aux cantons pour la surveillance et la protection des réserves naturelles. Mais comme les cantons appliquent depuis longtemps de telles mesures, ce transfert d'argent à leur avantage n'entraînera pas d'amélioration concrète de la protection des réserves existantes, et encore moins la création de nouvelles réserves. Au contraire, la Confédération pourra autoriser les tirs de régulation en leur sein même!



Le loup pourrait être abattu préventivement, même si aucun dommage au bétail n'est avéré. – Photo Charly Gurt

De la poudre aux yeux

Ces trois exemples prouvent que ces aménagements de détail ne sont qu'une poudre aux yeux destinée à berner le citoyen. Le fondement de la révision que nous contestons est bel et bien une volonté délibérée de faire régresser drastiquement la protection de la faune sauvage, par rapport à la réglementation actuellement en vigueur.

Serge Fischer
Président de Pro Natura Vaud

Seule solution cohérente: un NON clair et net à la loi révisée

À l'origine, l'objectif de la révision visait essentiellement la gestion plus pragmatique du loup. Malheureusement, elle a été retoquée par la majorité de droite du Parlement fédéral qui, en 2019, l'avait métamorphosée en un salmigondis réactionnaire. On l'aura compris, la révision de la LChP soumise au vote remet en cause l'ensemble du dispositif de protection des espèces, alors même que la législation actuelle constitue à cet égard un compromis des plus raisonnables.

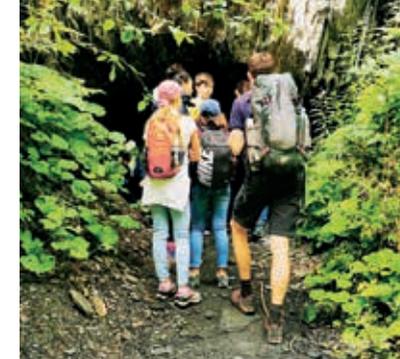
Un **NON** franc et massif le 27 septembre, est donc indispensable pour que l'ouvrage soit remis sur le métier du législateur. Le Parlement, dans sa nouvelle composition, pourra procéder sereinement à l'élaboration d'une loi équilibrée qui règlemente à la fois la gestion du loup de façon plus réaliste, tout en renforçant la protection de la faune sauvage.



Le lièvre variable a déjà largement disparu de nos plaines, il ne mérite pas d'être abattu à titre préventif. – Photo Stefan Huwiler

Pour en savoir plus:
www.loi-chasse-non.ch

Les camps de Pro Natura Vaud pour les jeunes



Exploration de l'entrée d'une grotte lors d'une randonnée en montagne.

Après deux heures de balade, les enfants ont découvert le Jardin botanique de Champex.

Photos Camps Pro Natura Vaud

Une saison 2020 toute particulière

Les camps que Pro Natura Vaud destine aux jeunes ont eu lieu cet été. Comme d'habitude? Pas tout à fait, puisque nous avons dû nous adapter aux nouvelles conditions induites par la pandémie du Covid 19. Le recrutement des nouvelles monitrices et des nouveaux moniteurs, ainsi que les réunions de préparation des camps ont été faits par visioconférence. Le programme des formations pour les moniteurs-trices s'est trouvé complètement bouleversé. Heureusement, il a pu se dérouler à la fin du mois de juin, peu avant les premiers camps.

Des normes d'hygiène supplémentaires

De plus, nous avons dû élaborer un plan de protection pour nous adapter aux nouvelles normes d'hygiène, ce qui a produit un surcroît de travail pour les encadrants-es qui ont dû s'astreindre à des tâches supplémentaires de nettoyage. Un immense merci à toutes celles et ceux qui ont donné encore plus de leur énergie pour faire vivre les

camps. Les enfants furent ravis de passer une semaine dans des lieux naturels magiques et de se faire plein d'amies et d'amis.

Le respect d'autrui et de la vie

Les projets d'éducation à l'environnement de Pro Natura Vaud ont encore plus de sens et d'importance dans la crise sans précédent que nous traversons avec la pandémie du coronavirus. Il est primordial de reconnecter les jeunes générations à la nature et de cultiver leur sentiment d'appartenance à la terre. Les outils pédagogiques utilisés dans les camps visent à développer chez les jeunes le sens du collectif, la collaboration plutôt que la compétition, le prendre soin de ce qui nous entoure, le respect d'autrui et de la vie. Nous pensons que ce sont là des clés utiles pour générer un monde plus juste socialement, où les humains vivront dans le respect de la nature, en consommant ses ressources avec intelligence.

Géraldine Bourgeois
Coordinatrice des camps de Pro Natura Vaud



De la vie à la mort

Il n'y a pas nécessité de réguler les effectifs de la bécasse. Sa chasse est purement sportive et récréative. – Photo Jean-Lou Zimmermann

Le temps est au beau, l'après-midi est déjà bien entamé et l'air est encore doux. La petite brise qui souffle vous rafraîchit agréablement. Vous êtes en balade au Pays-d'Enhaut dans la réserve naturelle de la Pierreuse, à 1900 mètres d'altitude. Le silence des lieux est à peine troublé par les gazouillis d'une troupe de sizerins passant d'un arbre à l'autre, par les branches au vent ou encore par les sonnailles des troupeaux qui paissent au loin. Tous ces bruits sont ténus et immémoriaux.

Même dans les réserves de Pro Natura

La quiétude de ce monde suspendu vous fait voyager, vous sentez toute la vie discrète qui vous entoure... et soudain boom! Un coup de feu, dans la réserve naturelle de Pro Natura? Mais non! Mais oui! Car la chasse s'exerce partout, non seulement dans les zones protégées par Pro Natura mais aussi dans les réserves de chasse, dans les réserves d'oiseaux d'eau, dans les zones de tranquillité de la faune et dans les Districts francs fédéraux qui sont des sites de protection de la faune sauvage. Pourtant, il y a une quinzaine d'années, Pro Natura Vaud avait demandé que la chasse soit exclue de ses réserves naturelles vaudoises. En vain.

Favoriser la bécasse pour la chasse?

La bécasse des bois est menacée en Suisse et fait l'objet d'un programme de conservation particulier. Pro Natura Vaud a la chance de compter cette espèce dans sa réserve de la Laya (massif des Diablerets). De nombreuses mesures y sont prises en sa faveur. Elles sont financées par le Canton et réalisées par le Groupement forestier de Leysin pour réouvrir des clairières dans les forêts.

Après tant d'efforts fournis, la démarche devrait être menée jusqu'au bout par une interdiction définitive des tirs sur la bécasse des bois. Mais il n'en est rien puisque la nouvelle Loi fédérale sur la chasse ne prolongerait que d'un mois supplémentaire la période de protection de cette espèce, soit jusqu'à la mi-octobre. Le massacre pourrait donc continuer.

Tuer encore le lagopède alpin?

Le lagopède alpin est, quant à lui, potentiellement menacé en Suisse et bénéficie aussi d'un programme de conservation particulier. Il est encore présent au nord de la Cape au Moine dans la réserve naturelle de

Le lagopède ou le tétras lyre est menacé par le changement climatique et par les activités. – Photo Olivier Born

Pro Natura de la Pierreuse. Alentour, il est fortement menacé par les activités de loisirs en montagne: accroissement du dérangement et nouvelles destructions de son habitat par l'aménagement de pistes de ski. En plus, le réchauffement du climat réduit son aire de répartition car il est obligé de monter en altitude et il subit ainsi la fragmentation de son habitat.

Un coup de pouce avec la nouvelle Loi sur la chasse? Eh bien non: la chasse purement récréative du lagopède serait maintenue malgré les efforts entrepris pour sa sauvegarde.

Les bouquetins à Seron sont tirés, mais pas d'affaire

Le bouquetin, espèce symbolique de nos montagnes et de Pro Natura, est un mammifère certes majestueux mais pourtant génétiquement faible. A tel point qu'à ce jour, rien ne garantit qu'à terme les populations actuelles puissent survivre dans nos réserves naturelles et ailleurs. La nouvelle loi ne prendrait pas en compte ces données scientifiques: le bouquetin resterait para-



doxalement une espèce protégée tout en étant régulable par la chasse.

Voter NON à la révision de la Loi sur la chasse

La révision de la Loi fédérale sur la chasse que le Parlement fédéral avait acceptée est combattue par un référendum initié par Pro Natura et de nombreux alliés. La votation du 27 septembre 2020 est un enjeu important, voire capital pour la biodiversité en Suisse et dans le canton de Vaud. Cette révision est une régression, car elle défavoriserait la biodiversité en Suisse.

Les responsables des réserves naturelles de Pro Natura Vaud

Le tétras lyre devrait être strictement protégé, contrairement à ce que prévoit la loi à combattre. – Photo Michael Gerber



La chasse a-t-elle encore un sens en 2020 ?

La chasse est pratiquée dans le canton de Vaud par 0.1 % de la population. Les 999 pour mille des habitants la tolèrent, malgré les inconvénients qu'elle peut causer. Personnellement, j'ai de la peine à comprendre le plaisir que l'on peut avoir à tuer. Je m'interroge sur les motifs qui poussent certains à *assouvir leur passion* pour ce genre d'activité.

Il faut «réguler la faune», nous dit-on. Il y a trop de sangliers. Vivant à la campagne parmi des agriculteurs, je vois bien le problème. Soit dit en passant, c'est bien à la faveur du développement de la culture du maïs que les sangliers ont tellement proliféré au cours des décennies: cet animal était fort rare jusque vers la moitié du siècle passé. Et les cormorans? Il n'y a pas de doute qu'ils mangent beaucoup. Mais que mangent-ils? Sur le Léman, leur nourriture est constituée à 70 % de gardons, espèce impropre à la consommation humaine. Les fluctuations du nombre de prises par les pêcheurs ne peuvent donc pas être péremptoirement attribuées aux cormorans.



Quelles autres espèces pourraient éventuellement nécessiter une régulation ?

Le cerf peut-être, assez abondant dans les Alpes valaisannes et grisonnes, réintroduit clandestinement dans le Jura vaudois, et qui n'a pas encore trouvé son équilibre avec le loup récemment arrivé, son prédateur naturel. Le chevreuil, quant à lui, n'est pas limité par le lynx, puisqu'on en tire actuellement 40 000 par an en Suisse, au lieu de 13 000 il y a cinquante ans, soit avant la ré-introduction du lynx. Là aussi, une certaine régulation peut se concevoir. Concernant ces deux espèces d'ongulés, rappelons que *Forêt Suisse*, l'Association suisse des propriétaires de forêts, voit d'un bon œil le retour des grands prédateurs en raison de leur effet de dispersion des hardes, de réduction de leur reproduction et donc de diminution de leurs effets sur les peuplements forestiers.

Cela étant, il est vrai que certains chasseurs font preuve d'un authentique amour pour la nature et ils nous affirment que c'est là l'essentiel de leur motivation. Soit, mais alors pourquoi conclure avec un coup de feu, et avec la fin d'une vie? On ne prouve pas son amour à sa belle en l'assassinant.

Pour conclure, je ne vais pas réclamer comme certains l'abolition pure et simple de la chasse. Je dirai en revanche que les personnes qui la pratiquent bénéficient chez nous d'une législation qui leur est très favorable. Si toutefois celle-ci devait être modifiée, ce serait, en toute logique, dans un

Le héron cendré, que l'on voit partout dans les champs, à la recherche de campagnols, est devenu un auxiliaire

sens plus restrictif, et en tout cas pas dans le sens de la loi que nous combattons.

Le chasseur moderne devrait savoir se considérer comme exerçant une activité de loisir aux côtés des grands prédateurs que sont le lynx et le loup, qui, eux, doivent tuer pour se nourrir. Comme l'a si bien dit un éminent

chasseur vaudois il y a bien des années: «Chassez le plus possible en tuant le moins possible». C'est précisément ce que les naturalistes de terrain pratiquent depuis toujours.

D' François Burnier

Ancien membre du Comité cantonal

Programme pour tous

Renseignements complémentaires sur www.pronatura-vd.ch/fr/calendrier

Samedi 12 septembre, Agroscope de Changins. 9h. Les acariens et le pouvoir des minuscules. Inscription nécessaire auprès de christian.linder@agroscope.admin.ch

Samedi 19 septembre, La Givrine. 10h15. Les mousses du Jura. Inscription nécessaire auprès de julieluciole@gmail.com

Lundi 21 septembre, Centre Pro Natura de Champ-Pittet. Jour du Jeûne fédéral, de 10h à 15h, 7^e Gratifera. Tout le monde peut apporter des choses à donner ou prendre ce qui lui plaît.

Dimanche 4 octobre, Bex. 10h. La vie secrète des mollusques du Montet. Rdv à la gare de Bex.

Samedi 10 octobre, Chalet-à-Gobet. 9h15. Les champignons du Jorat. Rdv au bas du grand parking.

Samedi 7 novembre, Cheyres. 8h30. Les oiseaux hivernants. Inscription nécessaire auprès de m.antoniazza@bluwin.ch. Rdv à la gare de Cheyres.

Programme du Groupe Jeunes & Nature de Pro Natura Vaud

Pour les 6 à 12 ans. Renseignements sur le calendrier du site Internet de Pro Natura Vaud www.pronatura-vd.ch/fr/calendrier. L'inscription se fait en ligne. Au vu de la situation sanitaire liée au coronavirus, le programme peut être modifié.

Impressum La Nature Vaudoise paraît 4 fois par an, adressée aux membres de Pro Natura Vaud, une section de Pro Natura – Ligue suisse pour la protection de la nature Adresse: Pro Natura Vaud, Bd de Grancy 56, 1006 Lausanne, tél. 021 963 19 55 Courriel: pronatura-vd@pronatura.ch Site Internet: www.pronatura-vd.ch Dons: CCP 10-15602-3 ou IBAN CH98 0900 0000 1001 5602 3 Rédaction: Michel Bongard Relecture: Françoise Mundler Mise en page: Nelly Hofmann Impression: Imprimerie du Journal de Sainte-Croix, papier offset Recystar Nature blanc recyclé FSC Couverture: portrait d'un loup, illustration aimablement mise à disposition par frohstoff.de